

Conseil municipal de Douarnenez - Séance du vendredi 25 mars 2011

Catastrophe naturelle au Japon

Intervention de Philippe Paul, sénateur-maire

Mes Chers Collègues,

Voici deux semaines jour pour jour, le Japon connaissait une catastrophe naturelle majeure, la plus meurtrière depuis 1923 lorsqu'un tremblement de terre avait fait près de 150 000 morts dans la région de Tokyo.

Les conséquences de ce séisme puis du tsunami qui ont frappé la côte pacifique sont malheureusement multiples.

Le bilan humain est terrible : plus de 27 000 morts et disparus, selon les derniers chiffres officiels, des milliers de sans-abri, des milliers de personnes, de familles dans la détresse.

A cette situation dramatique, s'ajoute l'accident nucléaire grave survenu à la centrale de Fukushima, accident pas encore maîtrisé à ce jour bien qu'ingénieurs et techniciens s'activent inlassablement, avec un courage sans faille, au péril de leur santé voire de leur vie.

Le coût de la reconstruction de la zone dévastée s'annonce considérable et augmente chaque jour.

Malgré ces évènements effroyables, le peuple japonais fait preuve d'une retenue et d'une dignité exemplaires.

* * *

De longue date, nous avons prévu de lancer le 11 mars, ici à Douarnenez, deux mois de manifestations culturelles consacrées au Japon.

Alors que les nouvelles en provenance de l'archipel étaient déjà alarmantes, j'ai, lors de l'inauguration de l'exposition Senpaï, exprimé notre émotion et notre compassion à l'égard des victimes. Parmi les personnes présentes, certaines avaient eu connaissance de la catastrophe, d'autres non, découvrant alors avec horreur les premières conséquences du séisme.

Le maintien des animations prévues constitue, même dans ces circonstances dramatiques, une forme de solidarité, un hommage à la vitalité culturelle nipponne. Les remettre en cause aurait été l'expression d'un renoncement. Je ne l'ai pas voulu. Au contraire.

Un concert du pianiste Romain Descharmes et de la violoniste japonaise Ryoko Yano, se déroule en ce moment à l'auditorium de la Médiathèque. J'ai tenu à la recevoir en mairie tout à l'heure pour la saluer et l'assurer de notre solidarité en ce moment particulièrement douloureux de l'histoire de son pays.

* * *

La France, par la voix du Président de la République, s'est exprimée et a envoyé des moyens humains et matériels pour secourir les victimes de cette catastrophe.

Mardi, au Sénat, en présence de l'Ambassadeur du Japon en France, Monsieur Yasuo Saito, et sur proposition de Gérard Larcher, nous avons témoigné de notre solidarité envers le peuple japonais en observant un moment de recueillement.

Je vous invite à en faire de même maintenant afin de marquer l'amitié et le soutien de Douarnenez, de ses élus et de sa population à l'égard de ce peuple durement éprouvé.

Nous allons donc observer une minute de silence.

...

Je vous remercie.

* * *

Voici un peu plus d'un an, Haïti était victime d'un terrible séisme avec des dizaines milliers de morts et de drames humains. Nous nous étions mobilisés à l'époque pour soutenir la population haïtienne, notamment par l'attribution d'une subvention de 5 000 euros.

La grande souffrance, le dénuement dans lequel se trouvent les sinistrés au Japon me conduisent à vous proposer le vote d'une aide financière d'un montant identique. Cette aide, qui fait l'objet d'un projet de délibération qui va vous être remis, serait versée, selon les recommandations de l'Ambassade de Japon, à la Croix Rouge japonaise de manière à apporter un soutien matériel d'urgence aux victimes.

Notre don compléterait les dons individuels déjà versés et à venir suite à l'appel associé aux différents rendez-vous des deux mois nippons.

J'ai parallèlement été saisi d'une proposition de vœu déposée par nos collègues Monique Prévost, Geneviève Fréour et Hugues Tupin.

Il vous a été transmis hier. Chacun a pu en prendre connaissance.

A titre personnel, les deux premiers points ne posent pas de difficultés, car déjà largement abordés. Je souhaiterais d'ailleurs que nous puissions les voter à l'unanimité.

Par contre, le troisième point, l'organisation d'une conférence, ne me paraît pas relever de notre collectivité et d'un vote en notre assemblée délibérante. Libre, à l'inverse, à toute association d'en prendre l'initiative si elle le désire.

* *

*